RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA2026-0841
Date : 09 NOV. 2026
Mis en ligne le : 09 NOV. 2026

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA2026-0788
Lieu : Rue du Bonheur
Durée : Du 9 au 22 novembre 2026
N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0788 du 26 octobre 2026, autorisant la société VRTP d'effectuer des travaux de soudure sur les réseaux GRDF pour la période du 26 octobre au 8 novembre 2026 ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la Gestion des Espaces publics ;
Considérant la demande en date du 29 octobre 2026, de la société VRTP, ZI les Ferrages à 83170 TOURVES, sollicitant l'autorisation de proroger l'autorisation, du 9 au 22 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA2026-0788 du 26 octobre 2026 sont prorogées du 9 au 22 novembre 2026.

Article 2
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4
- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la Gestion des Espaces Publics

MAIRIE DE VITROLLES 13127